

VEUILLEZ NOUS ENVOYER VOTRE INSCRIPTION ACCOMPAGNEE DE VOTRE PAIEMENT
AVANT LE 10 JUIN 2018 IMPERATIVEMENT
AFIN DE CONSERVER VOTRE EMPLACEMENT DE 2017 UNIQUEMENT

NOM

PRENOM

ADRESSE

CODE POSTAL /VILLE.....

ADRESSE E MAIL

TELEPHONE

ATTENTION ! POUR LE BON DEROULEMENT DE LA BROCANTE,
L'EXPOSITION SUR LES EMPLACEMENTS DOIT ETRE MAINTENUE JUSQU'A 17 HEURES*
EN CAS DE NON RESPECT DE CETTE CONSIGNE,
VOUS NE POURREZ CONSERVER VOTRE EMPLACEMENT L'ANNEE SUIVANTE
*sauf en cas d'intempéries avérées ou de circonstances exceptionnelles

- ☐ Nombre d'exposants sur l'emplacement
- ☐ AMATEUR N° Carte d'identité obligatoire
- ☐ PROFESSIONNEL N° RC obligatoire
- ☐ Souhaitez vous le même emplacement que 2017 ☐ oui ☐ non

**TOUTE PERSONNE N'AYANT PAS EXPOSE EN 2017 OU LES ANNEES PRECEDENTES,
NE POURRA PRETENDRE A SON ANCIEN EMPLACEMENT.**

UNE FICHE D'EMPLACEMENT VOUS SERA ENVOYEE POUR CONFIRMATION

PRECISER LES PRODUITS VENDUS :

- ☐ **ESPACE ANTIQUITES :**
(Réservé exclusivement aux professionnels)
6,50€ du M² emplacement de M²
- ☐ **ESPACE DU MARCHÉ COUVERT :**
Lots de 10m², 20m², 30m² x 2€ Montant :
- ☐ **ESPACE BROCANTE ET VIDE GRENIERS** (Rues et places)
3€ le ML emplacement deMètre linéaire
- ☐ Souhaitez-vous garer votre véhicule dans l'emplacement **7 m minimum obligatoires.**
- ☐ Camions de 20 m³ et+ ou Camping-cars dans l'emplacement **10 m minimum obligatoires.**

ATTENTION Professionnels et Particuliers :

Ne sont pas autorisées les expositions d'armes et **d'articles neufs** ne correspondant pas à la brocante.
Seules certaines espèces naturalisées peuvent être commercialisées (voir document joint).
Je m'engage à ne pas vendre ces marchandises sous peine d'expulsion.

La signature équivaut à l'acceptation du règlement du verso

A lire très attentivement.

Le présent règlement est applicable à tout exposant inscrit et admis. Celui-ci s'engage à respecter les mesures d'ordre et de police prescrites par les autorités et l'association ART'COM'IN' Le Blanc.

Il s'engage à exposer sur son emplacement jusqu'à 17 HEURES, sinon il ne pourra prétendre à conserver son emplacement l'année suivante et sera déplacé en 2019. Sauf cas de force majeure (intempéries avérées, circonstances exceptionnelles, reconnues par notre association)

- 1 La brocante est ouverte gratuitement aux visiteurs de 7h 00 à 19h00.
- 2 Les inscriptions des exposants sont personnelles, payables à l'avance à l'association ART'COM'IN' Le Blanc.
Toute inscription non payée ne sera pas prise en compte.
- 3 L'association ART 'COM' IN' étudie les demandes d'inscription. Elle les accepte ou les refuse à son gré, le demandeur ne pouvant faire appel de la décision prise.
- 4 **La présentation et la vente d'objets ou de meubles neufs et copies sont strictement interdites.**
- 5 L'installation des stands devra être terminée à 8h30 du matin au plus tard. L'accueil et le placement des exposants se feront à partir de 6h00 du matin en rue.
- 6 **Si le participant n'a pas occupé son emplacement avant 8h00, il sera considéré comme démissionnaire et l'association disposera de son emplacement sans que le participant puisse demander ni remboursement ni indemnités.**
- 7 Les emplacements sont déterminés par le soin de l'association. L'affectation des stands est définitive pour la durée de la brocante après paiement intégral de son emplacement. Aucun exposant ne pourra sous louer, partager ou échanger tout ou partie de son emplacement.
- 8 **IMPORTANT : Stationnement des véhicules.**
 - * Toute demande pour disposer de son véhicule sera étudiée au mieux par les organisateurs en fonction des contraintes imposées par la sécurité. Aussi, un exposant ne pourra considérer comme acquies sa demande, même s'il respecte la condition des 7ml minimum.
 - * Si vous souhaitez disposer de votre véhicule sur votre stand prévoyez la surface nécessaire dans la réservation de votre stand.
 - * Dans l'espace du marché les véhicules utilitaires et les camions seront interdits sur la partie centrale.
- 9 L'association ART' COM' IN' loue les emplacements au prix fixe de
 - * Espace Brocante et Collections du Marché Couvert :
 - * 2 Euros le M² (partie couverte ou découverte).
 - * Espace Brocante Rues et Places :
 - * 3 Euros le Mètre linéaire
- 10 Toute infraction au présent règlement peut amener l'association à prononcer l'exclusion de l'exposant en cause, sans aucun recours pour celui-ci.
- 11 Toutes les dispositions prises par l'association, pour la bonne tenue de la brocante, devront être rigoureusement suivies par les exposants. Si les circonstances obligeaient l'association à modifier le plan d'installation de la brocante, il sera opposable à tous.
- 12 Les exposants renoncent à tout recours contre les organisateurs de la brocante pour quelque dommage, préjudice ou perte que ce soit et quelle qu'en soit la cause. **La signature du bulletin d'inscription au recto vaut renonciation de recours.**
- 13 L'association décline toute responsabilité, en cas d'accident, incident, vol ou incendie. Chaque exposant doit faire couvrir ses risques, responsabilité civile, vol, détérioration, etc., personnellement et à sa convenance. En outre, l'association n'assure pas le gardiennage des lieux d'exposition.
- 14 Il est demandé aux exposants, à la fin de la manifestation, de laisser leur emplacement propre et d'utiliser les sacs poubelles remis par les organisateurs lors de l'accueil.
- 15 En cas de découverte de fausses déclarations sur le bulletin d'inscription, et avant d'éventuelles poursuites, l'inscription est automatiquement annulée.
- 16 L'association ne rembourse aucune inscription en cas de désistement déclaré **après le 29 JUILLET 2018**
- 17 **Interdictions**
 - * de fixer quoique ce soit sur les murs des salles d'exposition.
 - * d'appuyer quelque objet que ce soit sur les vitrines ou façades d'immeubles.
- 18 **EXPOSANTS MINEURS :** Les mineurs devront présenter une autorisation, écrite de leurs parents, les autorisant à vendre des objets correspondants à leur âge.